

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 8 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 11h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : M. Dominique LEGO,
Mme Catherine DUVALLET,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/07/PV du 2 juillet 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoit BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Christophe THIESSE, Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie, CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

8 juillet 2025

DATE DE CONVOCAION

3 juillet 2025

DATE D'AFFICHAGE

10 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

3

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

3

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 3

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025

Le CCAS de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès des associations de la Commune pour leur permettre de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire de Val-de-Reuil.

Par délibération n°25/04/06 du 3 avril 2025 le CCAS a octroyé plusieurs subventions, il convient aujourd'hui de proposer un dossier qui avait été ajourné.

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente propose au Conseil d'administration la subvention présentée ci-après :

Subventions aux associations 2025			
Associations	Montant sollicité	Décision	
ValMixCité	4 400,00 €		4 400,00 €
Total			4 400,00 €

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ATTRIBUER** la subvention à l'association conformément au tableau ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2025,
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à verser la subvention à l'association conformément au tableau ci-dessus.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **ATTRIBUE à l'unanimité** la subvention à l'association conformément au tableau ci-dessus,
- **DIT à l'unanimité** que les crédits sont inscrits au Budget 2025,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant à verser la subvention à l'association conformément au tableau ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES